



CVEC 2020-21

Répartition au budget 2021

CA -
11/12/2020

Orientations validées en CVIE et dialogue budgétaire

- Prévission de recette = 1 010 812,5 € (16 875 étudiants * 59,9 €)
- Pas de cofinancement sur les AAP Région 2021 car urgence 2021 va aux aides sociales
- Réserver 4,4% de frais de gestion, soit 44 459,84 €
- NOUVEAU : Enveloppes dédiées Appels à idées Campus en commun (40 000 €) et sites délocalisés (10 000 €)
- Augmentation Budget CDVEA (15 000 €)

Répartition en fonction des préconisations nationales

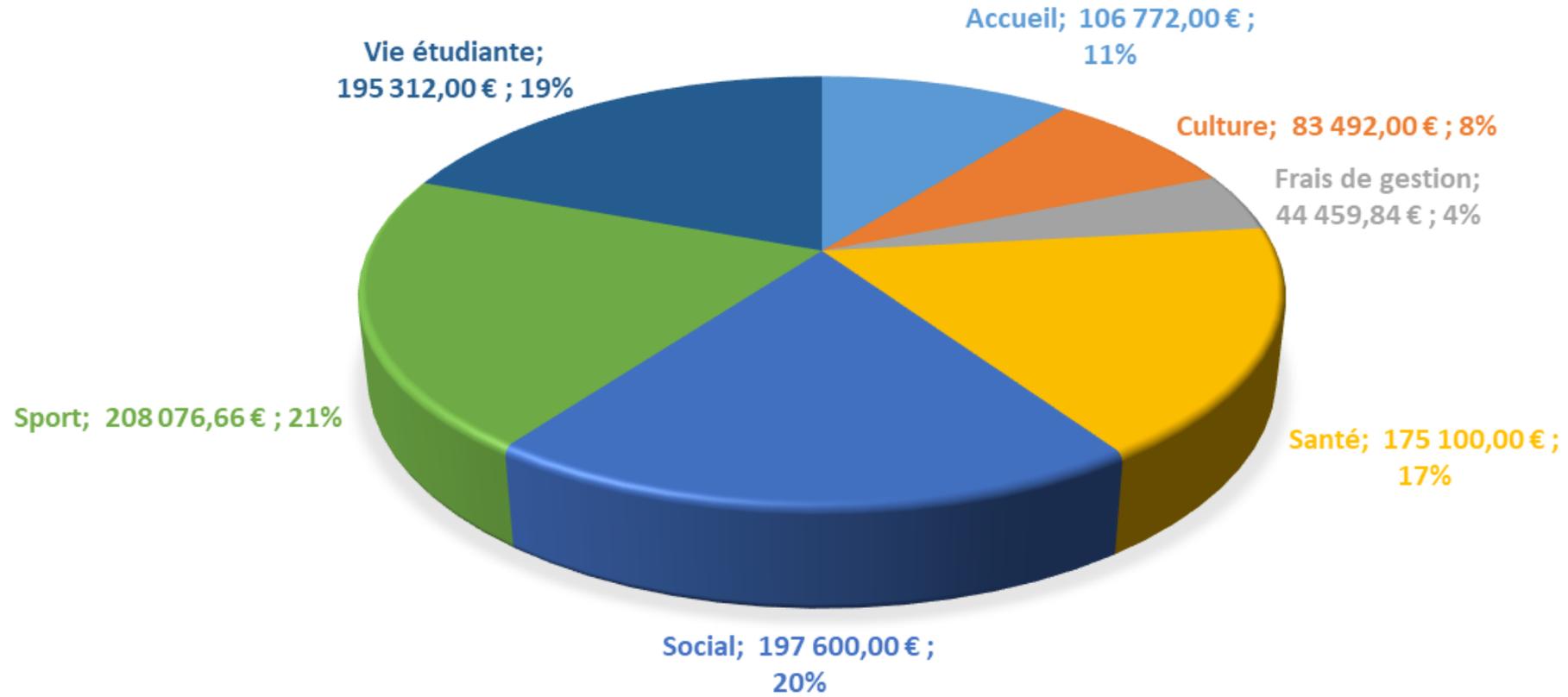
Art. D. 841-11 Code de l'éducation	Montant AE BI 2021	%
max. 55 % Autres	501 112,50 €	49,58%
min. 15% Santé	175 100,00 €	17,32%
min. 30% Vie associative et actions sociales	334 600,00 €	33,10%
Total général	1 010 812,50 €	100,00%

Axes prioritaires (Circulaire du 21 mars 2019)	Montant AE BI 2021	%
I - Santé des étudiants	175 100,00 €	17,32%
I-A. Adapter la politique de prévention à l'évolution des comportements	40 100,00 €	3,97%
I-B. Améliorer l'accès aux soins des étudiants	135 000,00 €	13,36%
II - Autres champs de la vie étudiante	835 712,50 €	82,68%
II-A. Favoriser l'accompagnement social des étudiants	197 600,00 €	19,55%
II-B. Développer la pratique sportive des étudiants	208 076,66 €	20,59%
II-C. Faire vivre l'art et la culture	83 492,00 €	8,26%
II-D. Améliorer l'accueil des étudiants	110 084,00 €	10,89%
II-E. Autres actions vie étudiante et de campus	192 000,00 €	18,99%
II-F. Coûts indirects	44 459,84 €	4,40%
Total général	1 010 812,50 €	100,00%

Somme de Montant AE

Somme de Montant AE2

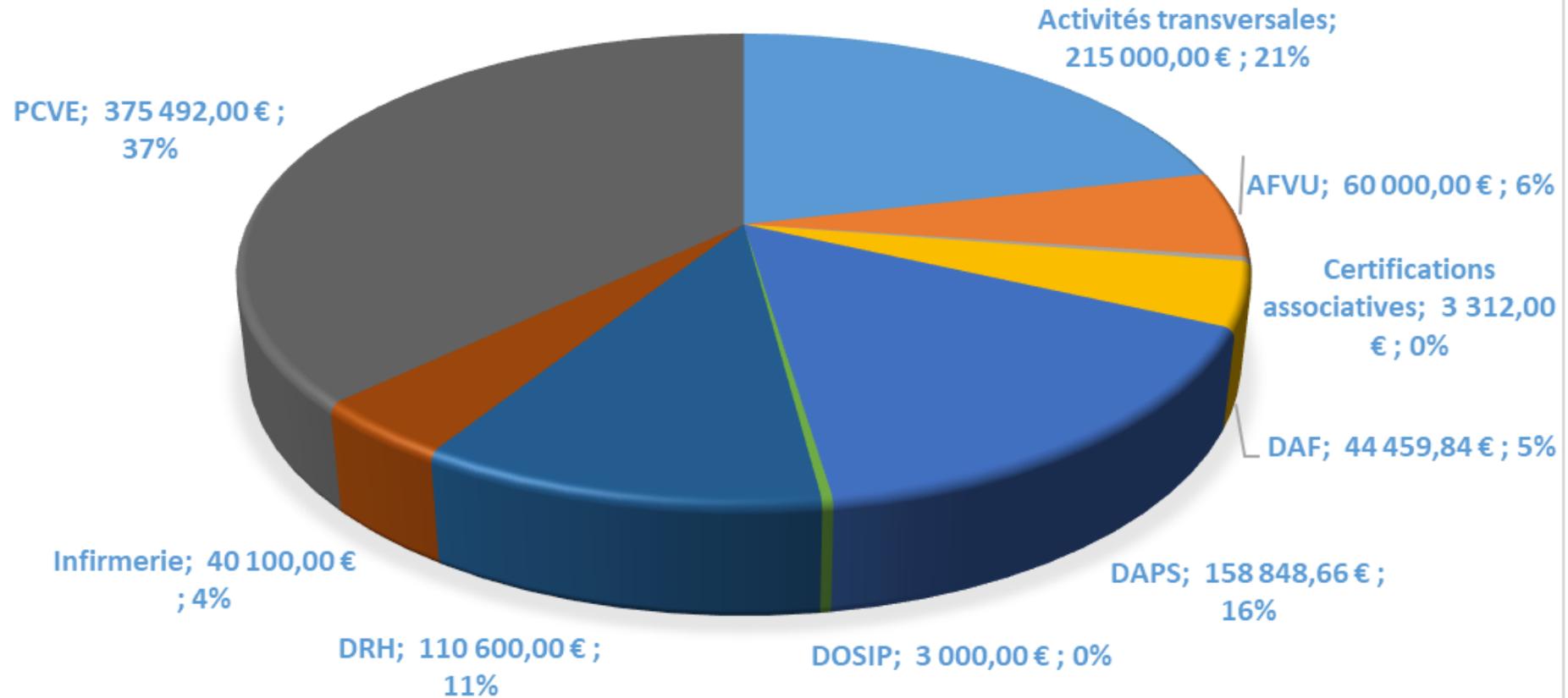
RÉPARTITION PAR AXE PRIORITAIRE



Valeurs

Somme de Montant AE

RÉPARTITION PAR SERVICE PORTEUR



ANNEXES

(pour mémoire)

Cadrage national

- **Périmètre exclusif:** circulaire: I : La CVEC doit **exclusivement** servir à l'amélioration des conditions de vie des étudiants. **À retenir:**
 - périmètre défini dans la loi ORE
 - pour les services en charges ou les associations
 - Le CROUS est plus particulièrement chargé des établissements sans reversement
 - Finance les droits de médecine préventive : acte le transfert droit santé/ CVEC
 - Finance le « FSDIE » et plus précisément:
 - les projets des associations dans les mêmes thématiques
 - Les « actions financées dans le cadre du FSDIE » et qui correspondent aux mêmes finalités : financement de kit à se lancer, de soutien aux assos pour des projets particuliers (temps forts de l'année, actions particulières type radio campus, comptoir aliénor,...)
 - n'exclut pas l'existence de droits supplémentaires pour les actions sportives et culturelles, mais qui doivent être justifiés: en complément d'une offre gratuite + justifications possibles (nature et/ou fréquence entraînant des coûts)
 - Ne finance pas la formation. SAUF pratiques sportives et culturelles ou en lien avec la prévention et la promotion de la santé menées dans le cadre d'une UE non obligatoire

Les autres orientations ministérielles

- **Développer la pratique sportive des étudiants**
 - **Proposer un ensemble d'activités allant de l'initiation du débutant à la compétition** et prenant en compte les attentes des étudiants et développer les animations sportives.
 - Ex: organisation de journées du sport, de tournois inter-composantes, de compétitions inter-établissements, journées nationales du sport et du handicap, ateliers, pass-sport permettant d'accéder à moindre coût à des installations sportives locales situées en dehors du campus.
 - Moyens mentionnés: vacations, contrats emplois jeunes, volontaires de service civique, matériel, construction ou location d'installations sportives, ...
 - Indicateurs mentionnés: taux d'étudiants pratiquant une activité sportive et son augmentation, en pratique de loisirs et en compétition, nb d'activités proposées, amplitude horaire.
 - **Élargir les horaires d'ouverture des installations sportives**
 - moyens mentionnés: vacations d'enseignants d'EPS, d'encadrants ou d'animateurs.
 - recrutement et la formation sur des « emplois étudiants » d'étudiants des filières Staps
 - **Développer une offre complémentaire à l'offre sportive : le bien-être**, visant à réduire le stress, notamment dans certains cursus ou en vue de moments charnières, à prévenir la dépression ou les addictions (relaxation, yoga, méditation, sophrologie, etc.).
- **Faire vivre l'art et la culture**
 - Augmenter le nombre d'ateliers de pratique artistique et proposer plusieurs niveaux de débutant à pratiquant confirmé (moyens: vacations, locations, achats de matériel / indicateurs: nb ateliers proposés, nb d'étudiants).
 - Développer l'accueil d'artiste en résidence (moyens: financement de matériel, rémunération et hébergement des artistes/ indicateurs: nb de résidence, et nb de participations des artistes à des activités)
 - Enrichir la programmation culturelle, notamment lors des Journées des arts et de la culture dans l'enseignement supérieur (Jaces) (moyens: équipements techniques, location, vacations, services civiques).
 - Développer les Passeports culture qui permettent aux étudiants d'obtenir des réductions dans les institutions culturelles locales et assurer leur articulation avec le Pass culture du ministère de la Culture de manière à assurer sa continuation.

L'annexe de la circulaire du 21 mars 2019: orientation prioritaire: prévention au service de la santé des étudiants

- **Adapter la politique de prévention à l'évolution des comportements des étudiants en matière d'alcoolisation, de santé mentale, de santé sexuelle et de pratiques tabagiques**
 - **Prévenir les phénomènes d'alcoolisation** des étudiants: actions de prévention dont semaine d'actions dédiées. Indicateurs mentionnés: nb d'étudiants destinataires des messages, nb d'actions, nb conventions pour l'organisation des actions, nb d'éthylotests distribués
 - **Soutenir la santé mentale, la santé sexuelle et l'aide au sevrage tabagique :**
 - Amélioration concrète de l'offre de soins, actions de prévention incluant le repérage et l'accompagnement des étudiants dans au moins l'un des champs prioritaires. Moyen et indicateurs à définir. Moyens RH: ERS et étudiants en service sanitaire (valorisation des actions entre pairs)
 - Participation au Mois sans tabac et la Semaine européenne de la vaccination. Moyens mentionnés : vacations de professionnels, ERS, volontaires en service civique ou service sanitaire, l'achat de matériels spécifiques, l'accès à des formations. Indicateurs mentionnés: création de dispositifs de consultations ou d'accompagnement, plages de consultations ouvertes, nb de consultations réalisées, nb d'étudiants ayant consulté, nb d'actions de prévention et budget, nb conventions, nb ERS, nb actions conduites dans le cadre du service sanitaire.
 - **Assurer une formation aux premiers secours** pour associations: coûts formation et défibrillateurs
- **Améliorer l'accès aux soins des étudiants** et notamment
 - adapter les amplitudes horaires aux besoins des étudiants,
 - élargir les services proposés notamment en termes de santé mentale
 - se saisir pleinement des évolutions réglementaires permettant l'élargissement de leurs prescriptions.
 - poursuite et l'amplification de la transformation en centres de santé universitaires pour l'accès aux soins primaires et à des examens de premier recours (laboratoire, radiologie) en lien avec les professionnels de santé du territoire
 - créer des antennes
 - coordination entre les services sociaux des Crous ou des universités ou ceux du territoire
 - Moyens : vacations, l'achat de matériels, la réalisation de travaux d'adaptation des locaux.
 - Indicateurs : temps de personnel de santé, nb et amplitude horaire des plages de consultations offertes, nb consultations, nb conventions

Les autres orientations ministérielles

- **Favoriser l'accompagnement social des étudiants :**
 - **soutien social ponctuel** sous plusieurs formes: attribution de tickets de restaurant universitaire, de chèques-service, de tickets de transports en commun, de prêts de matériel informatique, etc.
 - **aide possible aux étudiants parents** de jeunes enfants par des politiques d'accès à des modes de garde collectifs.
 - **rapprochement des équipes d'assistants sociaux** par le déploiement d'actions communes entre les services sociaux des établissements et des Crous: conventions de partenariat, des emplois étudiants ou des volontaires de service civique dans l'esprit des étudiants relais-santé.
 - **soutien des associations étudiantes** pour leurs projets solidaires : épiceries sociales et solidaires, distribution de paniers, création de jardins communautaires et solidaires, organisation de dons (vêtements, bourses aux livres, « vide studios », etc).
 - **indicateurs mentionnés:** temps de professionnel du travail social, amplitude horaire d'ouverture, nb et délai de rendez-vous, nb étudiants reçus et satisfaction, nb événements, nb emplois étu et services civiques
- **Améliorer l'accueil des étudiants**
 - **Développer des actions d'accompagnement sur le campus:** découverte de l'environnement universitaire, des offres de vie de campus, de l'environnement extra-universitaire (patrimoine, offre culturelle locale, offre sportive, etc.) en particulier à destination des primo-inscrits, des étudiants étrangers ou des étudiants en situation de handicap.
 - **Développer des actions autour de la citoyenneté :** actions de sensibilisation à l'importance de la participation aux élections qu'elles soient politiques ou académiques ; actions de lutte contre les violences et discriminations, actions en faveur d'une société plus durable, etc., actions menées par assos, services civiques,...